

LA NEWSLETTER ELEVAGE

Dans cette newsletter de juin 2025 vous retrouverez ;

- **Prime à la race menacée : ouverture des dépôts le 1er juillet**
- **FCO 1 et 8 : point sur la situation**
- **Attaques de vautours : l'importance de déclarer les dégâts**
- **Éleveurs ovins/caprins transhumants : pensez à déclarer vos mouvements**
- **Éleveurs bovins : pensez à notifier vos montées en estive**
- **Foire de Tarascon : retour sur le concours Gasconnes des Pyrénées et sur le sabot de bronze**
- **Éleveurs d'Ariège : Rejoignez la Filière La Viande de Chez Nous !**
- **Cotations viandes bovines et ovines**

PRIME À LA RACE MENACÉE : OUVERTURE DES DÉPÔTS LE 1ER JUILLET

La **MAEC Protection des Races Menacées** cible les élevages détenant des races locales dites à petits effectifs afin d'aider à la conservation de celles-ci. Elle concerne les espèces ovines, bovines, caprines, équines et porcines dont le berceau de race est en Occitanie ; à partir de 2025, elle est aussi accessible à des races hors berceau pour les équins (Trait Comtois, Percheron...)

Le dépôt des demandes sera ouvert du 1er juillet au 31 juillet 2025 et se fera sur la plateforme Europac. L'engagement est pour une durée de 1 an, du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

Pour pouvoir y prétendre, il faut :

- Avoir déposé en 2025 une déclaration annuelle PAC sur **Télépac**
- Adhérer à l'**organisme de sélection** de la race
- Conduire les animaux en **race pure**
- Atteindre le seuil minimum d'animaux à engager : 3 UGB bovins, 1 UGB ovins/caprins/porcins, 3 UGB équins/asins - uniquement des animaux en propriété
- Respecter les règles de **reproduction fixée à un minimum de 75 % des femelles** mises à la reproduction en race pure l'année de l'engagement
- Tenir un **registre d'élevage à jour**
- **Maintenir les effectifs engagés** sur la durée totale de l'engagement soit du 1er août 2025 au 31 juillet 2026

Pour les espèces ayant leur berceau de race en Occitanie, le **plafond est fixé à 38 UGB** ; pour les races hors berceau, il est fixé à 5 UGB. La transparence GAEC s'applique à ces plafonds.

Le montant de l'aide est de 200€/UGB éligible.

Pour les agriculteurs ayant réalisé leur déclaration PAC 2025 avec la Chambre d'agriculture, le dépôt de la demande MAEC PRM est inclus dans le tarif de la prestation. Pour les autres éleveurs, une prestation « dépôt de demande de MAEC PRM » est possible.

La création des fiches tiers sur EuroPAC nécessaires au dépôt du dossier sont d'ores et déjà possibles.

Contacts :

Ann KRAUSS

Florian VIGOUROUX

FCO 1 et 8 : POINT SUR LA SITUATION

Des cas de **FCO 1** sont apparus en Espagne il y a quelques mois. Afin d'anticiper la propagation de ce sérotype en France, l'Etat a commandé des doses de vaccins (qui seront pris en charge) pour former un « cordon sanitaire ». Ces vaccins, qui devraient être disponibles dans l'été, permettront de vacciner les ovins et bovins de huit départements Pyrénéens dont l'Ariège.

Afin d'anticiper les commandes merci de calculer le nombre de doses dont vous avez besoin pour vacciner votre troupeau (1 injection en ovin, 2 injections en bovins), et **rapprochez-vous de votre vétérinaire sanitaire**.

FCO 8 : il a été compliqué de se procurer des vaccins dernièrement. Pour les éleveurs ovins qui n'auraient pas pu vacciner ou faire les rappels, l'Etat a décidé de commander des doses, qui devraient aussi être disponibles dans l'été. Rapprochez-vous également de vos vétérinaires sanitaires afin de passer les précommandes, en leur précisant le nombre de doses dont vous aurez besoin.

ATTAQUE DE VAUTOUR ET IMPORTANCE DE DECLARER LES DÉGÂTS

Chaque année des attaques de vautours fauve sur animaux vivants ont lieu. Dès lors qu'il y a mise à mort de l'animal, il est conseillé de prévenir l'OFB 05 32 97 12 02 (qui peut éventuellement se rendre sur place) afin que l'incident soit daté par les services de l'Etat. A ce jour, aucune procédure ne permet ni une reconnaissance ni une indemnisation. Malgré tout il est important de les déclarer : si le nombre est important, cela pourra faire évoluer les moyens de lutte.

Il en va de même pour les autres espèces pour lesquelles il n'existe pas d'indemnisation en cas de dommages.

Télécharger le guide

ÉLEVEURS OVINS/CAPRINS TRANSHUMANTS : PENSEZ À DECLARER VOS MOUVEMENTS

Éleveurs ovins / caprins transhumants :

À partir du 1er juin 2025, vous devez notifier Service Identification chaque montée et descente en estives collectives.

Procédure à suivre :

- **Départ de votre exploitation** : Vous devez remplir un document de départ vers le GP. Transmettez un exemplaire de ce document au Service Identification et remettez celui d'arrivée au président du GP, qui devra le conserver pour une durée de cinq ans en cas de contrôle.
- **Informations à indiquer** : Mentionnez uniquement le nombre d'animaux transportés, sans préciser leurs numéros d'identification.

Retour à l'exploitation : Lors de la descente, le GP sera considéré comme le lieu de départ, et votre exploitation comme le lieu d'arrivée. La procédure reste la même.

COMMENT REMPLIR LE DOCUMENT DE MOUVEMENT SAISONNIER :

À noter : Synel n'est pas encore opérationnel pour la saisie de ces mouvements. En attendant sa mise à jour, des documents de circulation spécifiques pour les estives collectives sont mis à votre disposition ci-joint. Si vous passez habituellement via synel, nous ne vous facturerons pas cette saisie. Merci de nous les transmettre par courrier ou par mail à : elevage@ariege.chambagri.fr

ÉLEVEURS BOVINS : PENSEZ À NOTIFIER VOS MONTÉES EN ESTIVE

Nous vous rappelons que vous avez réglementairement **7 jours après la montée en estive de vos bovins** pour déclarer cette dernière.

Pour cela vous avez deux options :

- Via la **saisie sur Synel**
- Via le retour du **formulaire papier** que vous avez reçu (uniquement si vous n'avez pas l'option Synel permettant de le faire)

Les informations à transmettre sont :

- La liste des **animaux montés** (adultes + jeunes)
- La **date de montée effective**
- La **date de descente prévue**



Si vous n'avez pas accès à la déclaration sur Synel et que vous n'avez pas non plus reçu le papier, ou si vous avez une question, appelez le service identification de la Chambre d'Agriculture

FOIRE DE TARASCON : RETOUR SUR LE CONCOURS GASCONNES DES PYRÉNÉES ET SUR LE SABOT DE BRONZE 2024

Cette année a eu lieu le concours départemental de la race Gasconne des Pyrénées lors de la Foire à Tarascon.

Cet événement a rassemblé 25 éleveurs exposants, 10 génisses à la vente, et 50 reproducteurs en concours ou en présentation.

Voici les résultats par catégorie :

Voir les résultats

Sabot de bronze 2024 :

Le 09/05/2025 à la fin du concours départemental de la race Gasconne des Pyrénées a été remis le Sabot de Bronze Gascon des Pyrénées par le président de la chambre d'agriculture, à la S.A.S Pepirag, représentée ce jour-là par Chloé Amardeilh - salariée agricole de l'exploitation.

Il existe 3 niveaux de Sabot : le sabot de bronze au niveau départemental, le sabot d'argent au niveau régional et le sabot d'or au niveau national.

Ce Sabot est un prix annuel qui récompense le travail et le progrès technique de l'éleveur et de ses techniciens, durant les 5 dernières années.



Pour être éligible à ce prix il faut :

- **Adhérer au contrôle de performances**
- **Connexion** : Les élevages sont connectés sur les 5 dernières campagnes (Coefficient CACO)
- **Nb veaux** : Les élevages ont plus de 20 vêlages dans une race donnée en contrôle sur chacune des 5 dernières campagnes.
- **% Veaux pointés** : Les élevages ont au moins 60% de veaux pointés sur chacune des 5 dernières campagnes.
- **IVMAT** : Les élevages ont un IVMAT supérieur à la moyenne de la race sur la dernière campagne.
- **Nb classement** : Les élevages ont été classés sur les 5 dernières années
- **Productivité** : Les élevages ont une productivité (nombre de veaux sevrés divisé par le nombre de femelles présentes) sur la dernière campagne supérieure à la productivité moyenne moins 1/3 écart type des élevages connectés de la race.

La S.A.S Pepirag est au contrôle de performances depuis 2010. Ils ont un total de 31 vêlages et un IVV (intervalle vêlage vêlage) de 374 jours. Leur IVMAT (index des valeurs maternelles) est de 99,7.

Leur taux de productivité s'élève à 91,2 %.

La ferme située à Villeneuve du Paréage fait partie des exploitations motrices, en pleine progression technique au sein de la race Gasconne des Pyrénées.

ÉLEVEURS D'ARIÈGE : REJOIGNEZ LA FILIÈRE LA VIANDE DE CHEZ NOUS !

La Viande de Chez Nous, c'est une filière locale créée par et pour les éleveurs de l'Ariège, pour relocaliser l'approvisionnement en viande bovine et ovine et mieux rémunérer votre travail.

Vous élevez en Ariège ?

sans animaux sont, nés, élevés engraisés sans OGM et abattus en Ariège?

Vous avez toute votre place dans le collectif Nous !



En savoir plus

Ce que la filière vous propose :

- Des prix clairs et justes, et transparents
- Une reconnaissance locale à travers un label de qualité
- Un accompagnement personnalisé pour valoriser votre élevage
- Un projet porteur de sens, construit avec la Chambre d'Agriculture, la Marque Nous et des éleveurs engagés.

Rejoignez La Viande de Chez Nous : un collectif d'éleveurs unis pour relocaliser la viande, défendre nos terres et mieux vivre de notre métier.

Prêts à rejoindre l'aventure ?

Rendez-vous sur www.09-09.fr/se-jabelliser ou contactez-nous directement :

Pauline Naudin – 06 45 01 05 27 – pauline.naudin@ariege.chambagri.fr

COTATIONS VIANDES BOVINES ET OVINES

Retrouvez les cotations du marché qui vous intéressent, actualisées chaque semaine, en cliquant sur les liens suivants :

- **Cotations broutards** : [ici](#)
- **Cotations bovins destinés à l'abattoir** : [ici](#)
- **Cotations agneaux de boucherie** : [ici](#)

Afin de consulter les documents, il faut cliquer sur « télécharger » ou « ouvrir » au bout de ligne concernée. Lors de la lecture des documents, il est nécessaire d'être vigilant à la zone d'élevage (bassin de production), ainsi qu'à la race des animaux, leur âge, leur sexe, leur poids et enfin leur conformation.

NOS ÉQUIPES SONT À VOTRE ÉCOUTE

Identification - CPB

05 61 02 14 08

elevage@ariege.chambagri.fr

Agence Pyrénées
05 61 02 14 00

agence.pyr@ariege.chambagri.fr

Agence Coteaux et porte d'Ariège
05 61 60 38 60

agence.cpa@ariege.chambagri.fr

Retrouvez toute l'information de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège sur notre site internet

ariege.chambre-agriculture.fr

32 Avenue du Général de Gaulle, 09000 Foix (France)

La Chambre d'agriculture de l'Ariège a mis à jour sa politique de confidentialité, en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

Vous êtes destinataire de notre newsletter "Élevage". Nous vous confirmons que votre adresse email ne sert qu'à vous envoyer cette lettre d'information. Vos données restent confidentielles et ne sont communiquées à aucun tiers.

Si vous souhaitez continuer à recevoir notre newsletter vous pouvez ignorer ce message. Si vous préférez ne plus la recevoir, vous pouvez vous désabonner en cliquant sur le lien suivant : [se désabonner](#)

LA NEWSLETTER ELEVAGE

Petits ruminants Pensez à vos démarches lors de la descente d'estive !



Même lorsque vous descendez un animal ou un petit lot d'animaux en cours d'estive (blessés, femelles triées car prêtes à mettre bas, ...) vous devez notifier le mouvement via un document de circulation.

De même pour la fin de l'estive, où vous devrez notifier le nombre d'animaux réellement descendus.

Rappel :

- C'est à l'éleveur (qui reste le détenteur des animaux) d'envoyer à l'EDE sous 7 jours un exemplaire du document de circulation pour saisie.
- Le Président du GP ou de l'AFP doit conserver un exemplaire de chaque document de circulation (de montée et de descente) qui lui est transmis par chaque éleveur.

Présentation des dynamiques agricoles des Pyrénées

Voici un aperçu des données que vous trouverez dans le fichier de la DRAAF (lien ci-dessous) :

- Nombre d'exploitations et leur dimension économique, assolement, cheptel ...
- Statut des exploitations, main d'œuvre
- Age moyen et niveau de formation des exploitants
- Nombre d'installations 2000 – 2020
- Niveau de formation des exploitants
- Circuits courts, diversification, différents SIQO
- Caractéristiques de chaque production (bovins viande/lait ; ovins viande/lait ; équins)
- Nombre d'exploitations transhumantes
- Répartition des espèces transhumantes et surfaces d'estives par département
- Répartition des aides PAC par piliers

En savoir plus

Changement de millésime pour les boucles bovines, ovines et caprines

À partir du 1er juillet 2025, comme chaque année, le millésime des boucles change.

Pour les bovins :

Dorénavant, les nouvelles boucles porteront l'inscription « 09 26 ... ». Vous pouvez commander vos boucles de plusieurs façons :

- en renvoyant le bon de commande disponible sur le site de la Chambre d'agriculture (<https://ariege.chambres-agriculture.fr/sinformer/gerer-son-exploitation/reglementation/identification-animale>)
- via votre compte Synel, en remplissant le formulaire à gauche de votre écran dans les messages départementaux

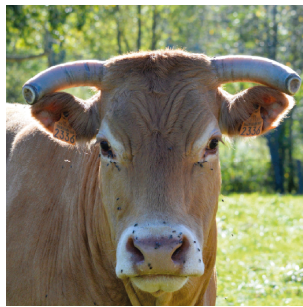
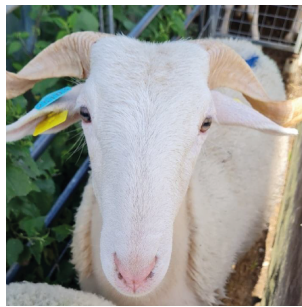
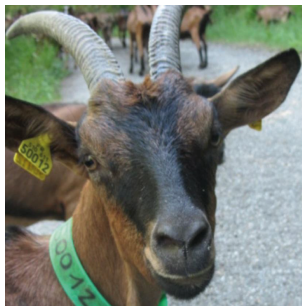
Pour les ovins/caprins :

Le millésime en cours est le 65000, et le dessus des boucles conventionnelles (de droite) sera jaune. Pour commander vos boucles :

- vous pouvez renvoyer le bon de commande disponible sur le site de la Chambre d'agriculture [ici](#)
- via votre compte Synel, onglet "identification" → "commandes de boucles internet"

Les rappels sur la réglementation en termes d'identification animale sont disponibles sur le site de la [Chambre d'Agriculture](#).

Contact service élevage : [05.61.02.14.08](tel:0561021408) - elevage@ariege.chambagri.fr



Éleveurs ovins, ayez le réflexe d'aller sur le site Inn'ovin !



INN'OVIN
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE
OCCITANIE

Vous y retrouverez des fiches techniques et des webinaires par thématiques (alimentation, sanitaire, aménagement de bergerie,...) avec des actualisations régulières ; mais aussi des références, des outils pour réfléchir à vos aménagements de bergerie,...

Toutes ces informations sur le site : [ici](#)

Exemples (en cliquant sur les liens dans les téléchargements) :

« [De nouveaux outils pour aménager vos bergeries et parcs de contention](#) » :

« [S'installer en élevage ovin](#) »

« [Des astuces pour intervenir à l'agnelage](#) »

COTATIONS VIANDES BOVINES ET OVINES

Retrouvez les cotations du marché qui vous intéressent, actualisées chaque semaine, en cliquant sur les liens suivants :

- **Cotations broutards :** [ici](#)
- **Cotations bovins destinés à l'abattoir :** [ici](#)
- **Cotations agneaux de boucherie :** [ici](#)

Afin de consulter les documents, il faut cliquer sur « télécharger » ou « ouvrir » au bout de ligne concernée. Lors de la lecture des documents, il est nécessaire d'être vigilant à la zone d'élevage (bassin de production), ainsi qu'à la race des animaux, leur âge, leur sexe, leur poids et enfin leur conformation.

NOS ÉQUIPES SONT À VOTRE ÉCOUTE

Identification - CPB

05 61 02 14 08

elevage@ariege.chambagri.fr

Agence Pyrénées

05 61 02 14 00

agence.pyr@ariege.chambagri.fr

Agence Coteaux et porte d'Ariège

05 61 60 38 60

agence.cpa@ariege.chambagri.fr

**Retrouvez toute l'information
de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège sur notre site internet**

ariege.chambre-agriculture.fr

32 Avenue du Général de Gaulle, 09000 Foix (France)

La Chambre d'agriculture de l'Ariège a mis à jour sa politique de confidentialité, en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

Vous êtes destinataire de notre newsletter "Élevage". Nous vous confirmons que votre adresse email ne sert qu'à vous envoyer cette lettre d'information. Vos données restent confidentielles et ne sont communiquées à aucun tiers.

Si vous souhaitez continuer à recevoir notre newsletter vous pouvez ignorer ce message. Si vous préférez ne plus la recevoir, vous pouvez vous désabonner en cliquant sur le lien suivant : [se désinscrire](#).



PROJET COFINANCÉ PAR LE FOND EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



Journée technique : transformation en volailles & porcs



Vous souhaitez développer un atelier de production avicole ou porcin ?

Vous travaillez déjà ces productions, mais vous aimeriez vous assurer que vos pratiques sont adaptées ?

Inscrivez-vous à la journée technique du **23 septembre** prochain, à **Saverdun**, pour revoir les bases de l'élevage à la commercialisation pour les productions volailles & porcs, et les différents types d'atelier existants.

En savoir plus

Rappel des dates de formations

Vos formations élevage de septembre et octobre 2025, pensez à contacter le responsable de formation pour vous inscrire :

- **Évaluer la qualité morphologique d'un animal pour faire le bon choix de reproducteur - race Gasconne des Pyrénées** : septembre 2025 (date à définir)
Contact : Justine Bouscatel - justine.bouscatel@ariege.chambagri.fr
- **Jeune éleveur bovin viande : les clés pour bien démarrer** : octobre - novembre 2025 (date à définir) (3x1/2 journée)
Contact : Mathilde Raud - mathilde.raud@ariege.chambagri.fr
- **Acquérir les bases de l'éducation et du dressage de son chien de conduite de troupeau** : 24 septembre, 15 octobre
Contact : Emelyne Ferrié - emelyne.ferrie@ariege.chambagri.fr
- **Perfectionner le dressage de son chien de conduite de troupeau - Perfectionnement Niveau 1** : 25 septembre, 16 octobre
Contact : Emelyne Ferrié - emelyne.ferrie@ariege.chambagri.fr
- **Conduire un troupeau en toute sécurité avec son chien - Perfectionnement Niveau 2** : 26 septembre, 17 octobre
Contact : Emelyne Ferrié - emelyne.ferrie@ariege.chambagri.fr
- **Devenir « référent bien-être animal » en élevage de volailles** : 7 octobre 2025
Contact : Clarisse Martellozzo - clarisse.martellozzo@ariege.chambagri.fr

Vos droits à la formation :

Trois conditions sont nécessaires pour bénéficier d'un financement VIVEA (hors congé formation):

1. Être ressortissant de VIVEA (régime agricole).
2. Être à jour de sa contribution formation (via MSA).
3. Être en activité professionnelle.

Plafond de prise en charge par stagiaire : **3000€ /an**.

Compte Personnel Formation (CPF) ouvert aux contributeurs VIVEA avec un abondement de 500€/an plafonné à 5000€.

Actuellement, la Chambre d'Agriculture n'a pas de formation référencée au CPF.

Les personnes en parcours d'installation doivent fournir une attestation originale transmise par le CEPPP de leur département, sous conditions définies par VIVEA.

Pour faciliter vos démarches, consultez vos droits à la formation, suivre vos inscriptions : créez votre compte en ligne sur www.vivea.fr «Mon espace».

Demande de financement **collective** directement effectuée par la Chambre d'agriculture.

- Conseiller VIVEA de l'Ariège et du Gers :
Audrey De Pape - 06 80 26 28 22.



NOS ÉQUIPES SONT À VOTRE ÉCOUTE

Identification - CPB

05 61 02 14 08

elevage@ariege.chambagri.fr

Agence Pyrénées

05 61 02 14 00

agence.pyr@ariege.chambagri.fr

Agence Coteaux et porte d'Ariège

05 61 60 38 60

agence.cpa@ariege.chambagri.fr

Retrouvez toute l'information
de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège sur notre site internet

ariege.chambre-agriculture.fr

32 Avenue du Général de Gaulle, 09000 Foix (France)

La Chambre d'agriculture de l'Ariège a mis à jour sa politique de confidentialité, en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

Vous êtes destinataire de notre newsletter "Élevage". Nous vous confirmons que votre adresse email ne sert qu'à vous envoyer cette lettre d'information. Vos données restent confidentielles et ne sont communiquées à aucun tiers.

Si vous souhaitez continuer à recevoir notre newsletter vous pouvez ignorer ce message. Si vous préférez ne plus la recevoir, vous pouvez vous désabonner en cliquant sur le lien suivant : [se désinscrive](#).



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA NEWSLETTER ELEVAGE

Rencontres Engraissement et Viande de Chez Nôu

Dans le cadre de l'accompagnement des éleveurs, des journées techniques consacrées à l'engraissement des ovins et des bovins sont organisées sur l'ensemble du territoire de l'Ariège. Ces rencontres visent à apporter des repères techniques et économiques pour optimiser les pratiques d'engraissement, tout en tenant compte des évolutions du marché. Elles permettront également de mettre en lumière de nouveaux débouchés et opportunités de valorisation pour les filières locales

Prochaines réunions :

- 09/10 à Saint Bauzeil au GEAC d'Encros à 14h (Bovin et Ovin)
- 10/10 à Monjoie en Couserans au GAEC de Perry à 9h (Bovin)
- 10/10 à Monjoie en Couserans chez Valentin GARCIA à 14h (Ovin)
- 14/10 à Arignac au GAEC de Marzinière à 9h (Bovin et Ovin)
- 14/10 à Mercus au GAEC de Gispet à 14h (Bovin)

En savoir plus

RAPPEL Éleveurs ovins, pensez à notifier vos descentes d'estive :

Vous avez 7 jours après la descente de vos animaux pour envoyer à l'EDE un document de circulation, avec en exploitation de départ le groupement pastoral (ou un groupement pastoral de demi-saison si c'est le cas), et en exploitation d'arrivée votre élevage.

RAPPEL : dans la mesure où vous restez le détenteur des animaux, vous devez signer à la fois en tant que détenteur de départ et détenteur d'arrivée.



Le document est forcément à renvoyer sous format papier, la saisie Synel des mouvements saisonniers n'étant pas disponible (exemplaire en pièce jointe).

→ 1 exemplaire à envoyer à l'EDE (par courrier, ou par mail :

elevage@ariege.chambagri.fr) par l'éleveur

→ 1 exemplaire à conserver par le président du GP

→ 1 exemplaire à conserver par l'éleveur

Veillez à la cohérence entre les dates de mouvements et les dates inscrites sur le document de montée et descente d'estive que le président de GP renvoie à la DDT.

Il est également important de mettre le bon nombre d'animaux descendus, en défalquant le nombre de mortes et de manquantes.

Doc de circulation

Contact : elevage@ariege.chambagri.fr - 05.61.02.14.08



FORMATIONS DES NOUVEAUTÉS POUR VOTRE ÉLEVAGE

Vos formations élevage de septembre et octobre 2025, pensez à contacter le responsable de formation pour vous inscrire :

- **Gérer le parasitisme interne en ovins viande avec Hélène Baudel, vétérinaire SOCSA spécialiste du parasitisme chez les petits ruminants** – le 25 novembre 2025 à Foix
Contact: Emelyne FERRIE – 06 10 11 20 72 – emelyne.ferrie@ariege.chambagri.fr
- **Connaître et diagnostiquer les principales pathologies de la chèvre laitière avec Victor Pain, vétérinaire SOCSA ovins, caprins, volailles** – le 20 novembre à Villeneuve du Paréage
Contact: Yohan VALETTE – 06 45 01 59 72 – yohan.valette@ariege.chambagri.fr
- **Consolider les bases de l'alimentation des bovins viande avec Justine Bouscatel, conseillère bovin viande Chambre d'agriculture de l'Ariège** – le 12 novembre après-midi à Foix - Contact: Justine BOUSCATEL – 06 13 57 63 69 – justine.bouscatel@ariege.chambagri.fr

Deux formations pour réussir le choix et l'implantation des prairies multi-espèces

- **Composer son mélange de prairies multi-espèces pour améliorer le potentiel de production avec Jean-Pierre Manteaux, conseiller élevage et adaptation au changement climatique à la Chambre d'agriculture de la Drôme** – le 6 novembre à Villeneuve du Paréage et alentours
- **Planter les prairies multi-espèces pour son élevage avec Jean-Pierre Manteaux, conseiller élevage et adaptation au changement climatique à la Chambre d'agriculture de la Drôme** – le 7 novembre à Villeneuve du Paréage et alentours

Contacts : Amélie CHEVALOT – 06 14 81 94 31 - amelie.chevalot@ariege.chambagri.fr

Nous proposons cette année aussi des formations déjà réalisées qui ont été plébiscitées :

- **Ethologie 1 : acquérir les bases de confiance pour travailler efficacement et en sécurité avec ses chevaux avec Elise Proust, formatrice en éthologie** – les 3, 5, 10, 11, 17 et 18 novembre à Dun

Ces formations peuvent aussi vous intéresser :

- **Etiqueter des produits fermiers conformément à la réglementation avec Claire Engelvin** – le 3 novembre à Foix
Contact: Laura GAUCHER – 06 11 71 79 30 – laura.gaucher@ariege.chambagri.fr
- **Organiser son bureau pour en faire un outil de pilotage stratégique avec Andréa Garaud, conseillère d'entreprise à la Chambre d'agriculture de l'Ariège**
Contact: Andréa GARAUD – 06 84 42 32 54

Retrouvez toute notre offre sur notre site internet : [ici](https://www.chambres-agriculture.fr)
Contact: formation-bassinsud@ariege.chambagri.fr

MHE - contribuez aux travaux d'une étudiante vétérinaire

Une étudiante vétérinaire de l'école de Maions-Alfort réalise actuellement sa thèse sur la détection clinique de la maladie hémorragique épidémiologique (MHE) chez les bovins. Elle souhaite étudier les symptômes et les lésions observées chez les bovins atteints de MHE dans le Sud-Ouest et l'impact de la MHE dans les élevages. Elle a donc besoin du retour des éleveurs touchés pour la MHE pour alimenter ses travaux. Si vous souhaitez contribuer, vous pouvez consacrer environ 10 minutes à un questionnaire en ligne :

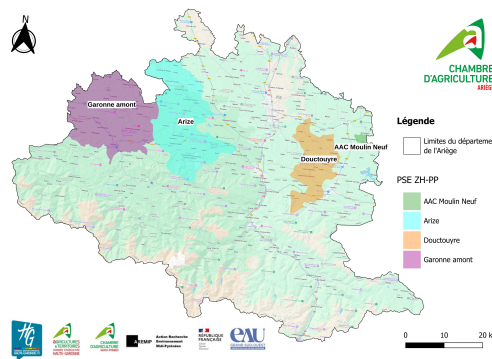
Enquête

PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ZONES HUMIDES - PRAIRIES PERMANENTES 2025-2030

L'Agence de l'Eau renouvelle cette année le dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) pour la période 2025-2030, afin de reconnaître et soutenir les agriculteurs qui contribuent à la protection de l'eau et de la biodiversité.

33 territoires ont été retenus pour le dispositif PSE zones humides-prairies permanentes, dont 4 qui concernent le département de l'Ariège : prolongement du dispositif sur le secteur de l'Arize, le Douctouyre et l'aire d'alimentation du captage de Moulin neuf et nouvellement le secteur Garonne amont.

Les exploitations agricoles candidates devront passer un audit individuel qui évaluera leur éligibilité et le nombre de points atteints en fonction de trois critères : rotation longue et couverture des sols, extensification des pratiques agricoles et présence d'infrastructures agro-écologiques.



La Chambre d'agriculture de l'Ariège pourra accompagner les agriculteurs intéressés dans la réalisation de cet audit (intégralement pris en charge par l'Agence de l'eau). Cette aide pourra atteindre jusqu'à 9000 euros/an par exploitations ou jusqu'à 27 000 euros/an en intégrant la transparence GAEC.

En savoir plus

Votre tableau de bord vache allaitante 2024-2025 est disponible !

Une fois par an nous éditons, pour chaque élevage bovin allaitant du département, le tableau de bord vache allaitante (TBVA). Ce document, édité sur la campagne s'étalant du 01/08/2024 au 31/07/2025, rend compte de manière concrète des résultats de l'atelier: productivité, IVV, mortalité... et de leur évolution sur les trois dernières années. Il permet aussi à chaque éleveur de situer sa production par rapport aux autres élevages du département, de se fixer de nouveaux objectifs à atteindre et des pistes de travail pour les années à venir.

N'hésitez pas à demander le vôtre à votre conseiller ou en contactant la Chambre d'Agriculture de l'Ariège 05 61 02 14 00.

COTATIONS VIANDES BOVINES ET OVINES

Retrouvez les cotations du marché qui vous intéresse, actualisées chaque semaine, en cliquant sur les liens suivants :

- [Cotations brouillards : ici](#)
- [Cotations bovins destinés à l'abattoir : ici](#)
- [Cotations agneaux de boucherie : ici](#)

Afin de consulter les documents, il faut cliquer sur « télécharger » ou « ouvrir » au bout de ligne concernée. Lors de la lecture des documents, il est nécessaire d'être vigilant à la zone d'élevage (bassin de production), ainsi qu'à la race des animaux, leur âge, leur sexe, leur poids et enfin leur conformation.

NOS ÉQUIPES SONT À VOTRE ÉCOUTE

Identification - CPB

05 61 02 14 08

elevage@ariege.chambagri.fr

Agence Pyrénées

05 61 02 14 00

agence.pyr@ariege.chambagri.fr

Agence Coteaux et porte d'Ariège

05 61 60 38 60

agence.cpa@ariege.chambagri.fr

Retrouvez toute l'information
de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège sur notre site internet

[ariege.chambres-agriculture.fr](https://www.chambres-agriculture.fr)

32 Avenue du Général de Gaulle, 09000 Foix (France)

La Chambre d'agriculture de l'Ariège a mis à jour sa politique de confidentialité, en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

Vos données destinataires de notre newsletter "Élevage". Nous vous confirmons que votre adresse email ne sert qu'à vous envoyer votre lettre d'information. Vos données restent confidentielles et ne sont communiquées à aucun tiers.

Si vous souhaitez continuer à recevoir notre newsletter vous pouvez ignorer ce message. Si vous préférez ne plus la recevoir, vous pouvez vous désabonner en cliquant sur le lien suivant : [se désabonner](#).



PROJET CORDONNE PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Cet email a été envoyé à @, cliquez [ici](#) pour vous désabonner.

2025 Chambre d'Agriculture de l'Ariège

LA NEWSLETTER ELEVAGE

Prédation – Indemnisations et recours 2025



À la suite d'un constat établi par l'OFB, vous recevez un courrier de réponse concernant votre demande d'indemnisation.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision (par exemple : refus d'indemnisation, hors-délai, barème jugé inadapté — bovins, équins, bélier UPRA, etc.), vous avez la possibilité de déposer un recours pour contester cette décision.

Le courrier précise un délai de deux semaines à compter de sa réception pour formuler ce recours.

Toutefois, il reste possible de le transmettre jusqu'au 10 novembre, afin de permettre au service instructeur d'examiner à nouveau votre demande dans les temps.

Le courrier de recours, adressé à Monsieur le Préfet de l'Ariège, doit comporter de nouveaux éléments ou justificatifs appuyant votre contestation.

Votre dossier sera ensuite présenté et discuté en commission de fin d'année.

Pour toute question ou accompagnement, vous pouvez contacter la Chambre d'agriculture et/ou la Fédération pastorale, qui participent à cette commission.

Contacts : CA09 Laure Soulié 06 15 90 14 26 – Fédération Pastorale 05 61 03 29 92

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

Suite aux 8 foyers de DNC dans les Pyrénées-Orientales, la zone de surveillance concerne 32 communes de l'Ariège : Artigues, Ascou, Aston, Ax-les-Thermes, Bélesta, Bestiac, Carcanières, Caussou, Fougax-et-Barrineuf, L'Hospitalet-près-l'Andorre, Ignaux, Lesparrou, Lordat, Luzenac, Mérens-les-Vals, Mijanès, Montailou, Montségou, Orgeix, Orlu, Perles-et-Castelet, Le Pla, Prades, Le Puch, Quérigut, Rouze, Savignac-les-Ormeaux, Sorseat, Tignac, Unac, Vaychis, Vernaux. Les mesures décrites dans l'Arrêté du 27 octobre s'appliquent à ces communes.

De plus, compte tenu de la situation sanitaire sur le territoire français, la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire Annie Genevard a pris les mesures suivantes qui sont entrées en vigueur le 18 octobre et qui seront levées le 5 novembre si la situation sanitaire le permet :

Pour l'ensemble du territoire français :

- Interdiction de toute sortie de bovins du territoire métropolitain pour éviter la diffusion du virus hors de France
- Interdiction de tout rassemblement « festif » (concours, foires, salons, etc.) de bovins

Pour l'ensemble de la région Occitanie (et les deux autres régions ayant des zones réglementées) :

- interdiction des marchés de bovins destinés à l'élevage ;

Pour les 32 communes d'Ariège placées en zone de surveillance - des mesures renforcées, fixées dans l'arrêté préfectoral du 15 octobre et celui du 26 octobre s'appliquent, vous le trouverez sur notre site internet accompagné d'une fiche sur les mesures de biosécurité à respecter. (<https://ariege.chambres-agriculture.fr>)

- Les mouvements de bovins et autres espèces sensibles à la DNC (buffles, ...) sont interdits à l'intérieur, à partir et à destination de la zone réglementée. Au sein de la zone réglementée si des mouvements sont nécessaires, des dérogations individuelles doivent être demandées auprès de la DDETSP, en justifiant à minima d'un examen clinique récent favorable. Demandes à adresser à : ddetspp@ariege.gouv.fr
- Pour les déplacements vers un abattoir, un laissez-passer sanitaire est nécessaire. Le document est disponible [ici](#). Un examen vétérinaire préalable est indispensable
- La vaccination obligatoire des bovins détenus dans cette zone réglementée est en cours.

Désinfection des moyens de transports en sortie d'abattoir : quelque soit la zone de provenance, réglementé ou non, il est obligatoire de laver et désinfecter les moyens de transports après déchargement à l'abattoir. Ces gestes simples contribuent activement aux mesures de biosécurité.

Pour tout les élevages ariégeois, la plus **grande vigilance** de tous les éleveurs et de toutes les personnes et structures intervenant dans les élevages est impérative. Une surveillance accrue de tous les bovins et nécessaire et le vétérinaire sanitaire doit être contacté au moindre doute sur l'état d'un animal. La **limitation maximale de tous les déplacements d'animaux** est demandée ainsi qu'un **respect strict des règles de biosécurité**.

La préservation de nos troupeaux dépend de notre sens des responsabilités. En agissant avec rigueur face à la DNC, nous limiterons collectivement les risques de voir la maladie toucher nos élevages.

Contact Chambre d'agriculture de l'Ariège : 05 61 02 14 00

JOURNÉES TECHNIQUE ENGRAISSEMENT



7 Journées techniques ont été organisées à travers le département afin de sensibiliser les éleveurs ovins et bovins à l'engraissement de leurs animaux. Elles ont permis d'amener des apports techniques, mais aussi une approche économique et de présenter des opportunités commerciales.

L'objectif : Ramener de la valeur ajoutée sur vos exploitations !

Pour celles et ceux qui n'ont pas pu y assister, des fiches de synthèse ont été élaborées :

[engraissements agneaux](#)

[engraissements bovins](#)



Pour aller plus loin, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos conseillères :

Bovin viande : Justine BOUSCATEL - 06.13.57.63.69 - justine.bouscatel@ariege.chambagri.fr
et Laura ALLENNE – 06 03 18 35 65 - laura.allenne@ariege.chambagri.fr

Ovin viande : Emelyne FERRIÉ - 06.10.11.20.72 - emelyne.ferrie@ariege.chambagri.fr

Filière Viande de chez Nôu : Pauline NAUDIN - 06 45 01 05 27 - pauline.naudin@ariege.chambagri.fr

ÉLEVEURS OVINS : COMMANDE GROUPÉE BATONS DE LECTURE ELECTRONIQUES



Afin de faire des inventaires rapides et sans erreurs de lecture de vos animaux, de comparer vos listes de montées et de descente d'estive, ...

Nous avons la possibilité d'avoir des tarifs réduits sur des commandes de bâtons de lecture électroniques des modèles RS420 et AWR250 de chez Alliflex.

Si cela vous intéresse contactez-nous ! A partir de 5 bâtons d'un même modèle nous avons une réduction supplémentaire en plus des tarifs négociés.

Plus d'informations :

Emelyne FERRIÉ : 06.10.11.20.72 - emelyne.ferrie@ariege.chambagri.fr



Formation référent bien-être en élevage de volailles



Une nouvelle session réussie pour la formation "Devenir référent bien-être animal en élevage de volailles" !

11 éleveurs de volailles sont venus renforcer leurs connaissances sur le bien-être animal, spécifiquement en élevage de volailles. Grâce à l'intervention d'Élodie Klein, chargée de mission "petits élevages et diversification viande" à la Chambre d'agriculture de l'Aude, les participants ont pu bénéficier d'éléments de réflexion personnels sur leur activité, leur rôle de référent bien-être mais également de connaissances sur d'autres types d'élevages.

⚠ Cette formation est obligatoire pour les éleveurs de volailles référent bien-être de leur élevage, au même titre que la formation "Mettre en place et gérer un plan de biosécurité en élevage de volailles", qui se tiendra le mardi 3 février 2026.

COTATIONS VIANDES BOVINES ET OVINES

Retrouvez les cotations du marché qui vous intéresse, actualisées chaque semaine, en cliquant sur les liens suivants :

Cotations broutards : [ici](#)

Cotations bovins destinés à l'abattoir : [ici](#)

Cotations agneaux de boucherie : [ici](#)

Afin de consulter les documents, il faut cliquer sur « télécharger » ou « ouvrir » au bout de ligne concernée. Lors de la lecture des documents, il est nécessaire d'être vigilant à la zone d'élevage (bassin de production), ainsi qu'à la race des animaux, leur âge, leur sexe, leur poids et enfin leur conformation.

NOS ÉQUIPES SONT À VOTRE ÉCOUTE

Identification - CPB

05 61 02 14 08

elevage@ariege.chambagri.fr

Agence Pyrénées

05 61 02 14 00

agence.pyr@ariege.chambagri.fr

Agence Coteaux et porte d'Ariège

05 61 60 38 60

agence.cpa@ariege.chambagri.fr

Retrouvez toute l'information
de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège sur notre site internet

ariege.chambre-agriculture.fr

32 Avenue du Général de Gaulle, 09000 Foix (France)

La Chambre d'agriculture de l'Ariège a mis à jour sa politique de confidentialité, en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

Vous êtes destinataire de notre newsletter "Elevage". Nous vous confirmons que votre adresse email ne sert qu'à vous envoyer cette lettre d'information. Vos données restent confidentielles et ne sont communiquées à aucun tiers.

Si vous souhaitez continuer à recevoir notre newsletter vous pouvez ignorer ce message. Si vous préférez ne plus la recevoir, vous pouvez vous désabonner en cliquant sur le lien suivant : [se désabonner](#).

LA NEWSLETTER ÉLEVAGE

Actus DNC

Mouvements d'animaux – Nouvelles modalités de demande des laissez-passer

Les demandes de laissez-passer sanitaire sont à faire en ligne :

Pour les **mouvements de bovins pour l'élevage** : [ici](#)

Pour les **mouvements de bovins vers l'abattoir** : [ici](#)

Dans les deux cas, les attestations du vétérinaire et du transporteur remplies et scannées doivent être ajoutées à la demande.

**LPS Attestation
Vétérinaire**

**LPS Attestation
Transporteur**

Contact DDETSPP de l'Ariège :

05 61 02 43 00
ddetspp-crisis-pisu@ariede.gouv.fr

Permanences

Nous organisons une **permanence téléphonique**, pendant la période des fêtes, tous les jours ouvrés - **05 61 02 14 00**

adresse mail : permanences@ariede.chambagri.fr

Pour les urgences les **weekends** et **jours fériés** : 07.77.68.37.21 06.72.43.85.02

et une **permanence physique** le **29 décembre** pour l'identification.

PRÉPARATION AIDE OVINE CAPRINE 2026

Les demandes d'aide ovine et caprines seront à réaliser comme tous les ans entre le 1er et le 31 janvier, sur le site Telepac.

La chambre d'agriculture vous accompagne dans ces déclarations. Des permanences vous sont proposées dans chaque antenne, aux dates suivantes (sans prise de rdv) :

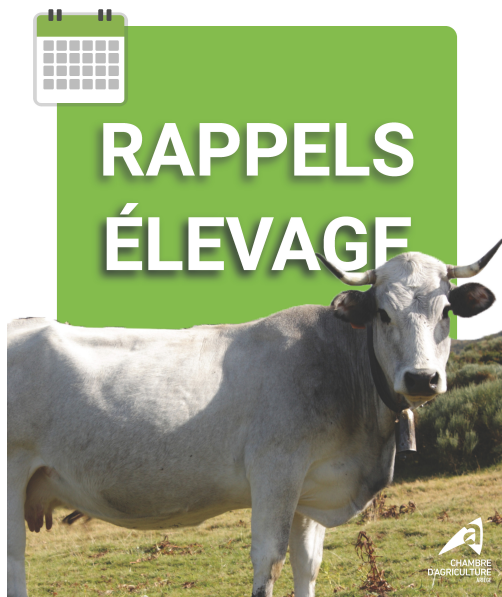
- 22 et 29 janvier à Villeneuve du Paréage
- 23 et 27 janvier à Foix
- 26 et 29 janvier à Saint-Girons

Pensez à prendre votre mot de passe 2025 Telepac en plus des différentes données nécessaires à la déclaration (citées plus bas). Attention, à partir de cette année, les codes ne seront plus envoyés par la DDT. Il faudra donc que vous ayez votre mot de passe PAC 2025, ou s'il n'est plus valable, le dernier code envoyé par la DDT en octobre 2024.



**Préparation aide ovine
2026 : Rappels**

LES RAPPELS DU MOIS IDENTIFICATION DES BOVINS



- Les éleveurs bovins sont dans l'obligation de bouclier puis déclarer les veaux dans les 7 jours après la naissance
- Les entrées et les sorties sont également à notifier dans les 7 jours soit par Synel, soit en version papier
- Lorsqu'un éleveur demande une réédition de passeport ou un duplicata il faut compter en 1 à 2 jours. Les demandes sont donc à anticiper, il n'est pas possible d'obtenir un passeport pour l'heure qui suit ou du matin pour l'après midi. Le temps de demande et d'impression est d'environ de 1 à 2 jours
- Les rééditions des passeports et les duplicatas sont à demander obligatoirement par écrit soit par mail, soit par SMS. Aucune demande téléphonique ne peut être traitée. En cas de réédition, le nouveau passeport ne pourra pas être renvoyé tant que l'ancien n'aura pas été restitué au service IPG
- Le prix d'un duplicata et d'une réédition est de 10€/ht

FORMATIONS DES NOUVEAUTÉS POUR VOTRE ÉLEVAGE



Vos formations élevage de septembre et octobre 2025, pensez à contacter le responsable de formation pour vous inscrire :

Pâturage Tournant Dynamique Niveau 1 avec Carole Mérienne à la Chambre d'agriculture de l'Ariège – le 27 janvier 2026

Contact : Pierre-Louis DUCOS – 06 11 30 87 07 – pierrelouis.ducos@ariede.chambagri.fr

Aroma et Homéo avec Amélie CHEVALOT, Conseillère Agronomie à la Chambre d'agriculture de l'Ariège – le 5 et 6 février 2026

Contact : Amélie CHEVALOT – 06 14 81 94 31 – amelie.chevalot@ariede.chambagri.fr

Accueil Chambre Agriculture 09

05 61 02 14 00

accueil@ariede.chambagri.fr

MSA MPS

05 61 65 88 01

celluledecrise_agri.blf@mps.msa.fr

**Retrouvez toute l'information
de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège sur notre site internet**

ariede.chambre-agriculture.fr

32 Avenue du Général de Gaulle, 09000 Foix (France)

La Chambre d'agriculture de l'Ariège a mis à jour sa politique de confidentialité, en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

Vous êtes destinataire de notre newsletter "Élevage". Nous vous confirmons que votre adresse email ne sert qu'à vous envoyer cette lettre d'information. Vos données restent confidentielles et ne sont communiquées à aucun tiers.

Si vous souhaitez continuer à recevoir notre newsletter vous pouvez ignorer ce message. Si vous préférez ne plus la recevoir, vous pouvez vous désabonner en cliquant sur le lien suivant : [se désinscrire](#).



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Cet email a été envoyé à @, cliquez [ici](#) pour vous désabonner.

2025 Chambre d'Agriculture de l'Ariège